



MOT DU MAIRE

Chers citoyens et citoyennes, nous vous remercions pour votre collaboration dans la récupération des matières résiduelles. Après seulement deux semaines, nous considérons que les petits inconvénients rencontrés jusqu'à maintenant ne sont pas majeurs et que les correctifs nécessaires sont apportés assez rapidement. Prendre note que les monstres ménagers entre les collectes doivent être acheminés par les propriétaires aux écocentres et non pas se retrouver en bordure de rue.

Dans la semaine du 23 juillet, les juges pour « Les Fleurons du Québec » vont circuler dans les rues de la municipalité pour procéder à son évaluation. Suite à leur dernière visite, Saint-Pacôme a obtenu 2 fleurons, nous espérons améliorer notre position ou du moins la maintenir. Profitons de la belle température pour faire un petit plus pour embellir notre propriété résidentielle, commerciale ou industrielle avant leur visite.

Mme Mathilde Loiselle, agente de développement, nous a quitté la semaine dernière et je tiens à la remercier pour son travail professionnel et l'aide apportée à tous les bénévoles et organismes de la municipalité. Un gros MERCI pour la politique familiale et municipalité amies des aînées et pour le support dans le cadre des demandes d'aides financières dans les différents programmes.

Le pacômien fait relâche en août pour reprendre en septembre, nous invitons les organismes à préparer leur calendrier d'activités pour une nouvelle saison remplie de bonheur et d'échanges enrichissants.

BONNES VACANCES À TOUS !

Gervais Lévesque,
Maire

**PROCHAINE
SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL
LE MARDI 7 AOÛT 2012
À 20H00**

À LIRE CE MOIS-CI :

Message du maire	1
Votre conseil municipal	2
Mot du Directeur général	2
Activités à venir	3
Loisir intermunicipal	3
Offre d'emploi	4
Accueil nouveaux arrivants	5
Comité sécurité routière	5
Saint-Pacôme en fleurs	5
Cercle de fermières	5
Fête nationale	5
Profil d'entreprises	6
Des nouvelles du conseil	7-8-9
Habitations Saint-Pacôme	10
Co-Éco	10
Projection 16-35	10
Du jardin... à la maison	11
Club 50 ans et plus	11
Capsule verte	11
Sécurité routière	11
Chronique culturelle	12
Roman policier	13
Transport collectif	14
Calendrier août 2012	15
Calendrier septembre 2012	16

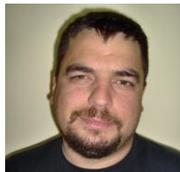
HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, le vendredi de 9h00 à 12h00

Votre Conseil Municipal



Gervais Lévesque
Maire



Nicholas Ouellet
Siège no 1



Robert Bérubé
Siège no 2



Daniel Jean
Siège no 3



Sylvain Dubé
Siège no 4



Carmelle Fortin
Siège no 5



Jean Santerre
Siège no 6

Directeur général : M. Frédéric Lee

Directrice générale adjointe :

Mme Manon Lévesque

Agente de développement :

Mme Mathilde C. Loiselle

Technicienne en loisirs :

Mme Roxanne Carbonneau

Bureau municipal de Saint-Pacôme

27, rue St-Louis

Téléphone : 418-852-2356

Télocopieur : 418-852-2977

Courriel : stpacome@bellnet.ca

Site internet : www.st-pacome.ca

Un mot du Directeur général

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Dans l'ensemble la transition s'effectue quand même bien. Il ne faut pas oublier qu'un des objectifs est de vous responsabiliser dans cet aspect. Je vous rappelle aussi que les bacs en arrière du centre municipal sont pour les usages des utilisateurs du bâtiment et non pas pour toute la population.

VIE PRIVÉE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Les bureaux de la Municipalité de Saint-Pacôme sont ouverts 35 heures par semaine. Il y a toujours quelqu'un afin de répondre à vos questions durant ces heures, de plus, nous lisons les courriels régulièrement. Donc, SVP, n'appellez pas chez les employés municipaux pour avoir des renseignements sur un sujet en particulier. Lorsque nous vaquons à nos occupations personnelles, nous ne travaillons pas. Merci de respecter cela.

VACANCES

Plusieurs d'entre vous débiteront leurs vacances bien méritées bientôt. Je vous souhaite tout le plaisir que vous voulez. À l'heure d'écrire ces mots, il y avait déjà 41 décès par noyade au Québec en 2012. Si on se disait qu'on ne fait pas monter la moyenne dans la région, vous seriez d'accord? Et si vous consommez de l'alcool, ne conduisez pas.

NOUVEAU RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

Étant donné la période estivale, je vous fais part de quelques points qui touchent l'arrosage et qui font partie du nouveau règlement sur l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource qui doit être adoptée bientôt :

7.2 Arrosage de la végétation

L'arrosage manuel, à l'aide d'un tuyau muni d'un dispositif à fermeture automatique, d'un jardin, d'un potager, d'une boîte à fleurs, d'une jardinière, d'une plate-bande, d'un arbre et d'un arbuste est permis en tout temps.

7.2.1 Périodes d'arrosage

L'arrosage des pelouses, haies, arbres, arbustes ou autres végétaux distribué par des asperseurs amovibles ou par des tuyaux poreux est permis uniquement de 20 h et 23 h les jours suivants :

- a) un jour où la date est un chiffre pair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre pair;
- b) un jour où la date est un chiffre impair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse est un chiffre impair.

Quant aux systèmes d'arrosage automatique, il est permis d'arroser uniquement de 3 h à 6 h le dimanche, le mardi et le jeudi.

7.2.3 Nouvelle pelouse et nouvel aménagement

Malgré l'article 7.2.1, il est permis d'arroser tous les jours aux heures prévues à l'article 7.2.1, une nouvelle pelouse, une nouvelle plantation d'arbres ou d'arbustes et un nouvel aménagement paysager pour une période de 15 jours suivants le début des travaux d'ensemencement, de plantation ou d'installation de gazon en plaques.

L'arrosage d'une pelouse implantée à l'aide de gazon en plaques est permis en tout temps pendant la journée de son installation.

Les propriétaires qui arrosent une nouvelle pelouse, une nouvelle plantation d'arbres ou d'arbustes ou un nouvel aménagement paysager durant cette période doivent produire les preuves d'achat des végétaux ou des semences concernées sur demande d'une personne responsable de l'application du présent règlement.

Frédéric Lee
Directeur général

Les chroniques du loisir intermunicipal

Piscine

Saviez-vous qu'à seulement 15 minutes de chez vous il y a une piscine extérieure chauffée à Mont-Carmel. Fraîchement repeinte, elle vous attend. Ouverte 7 jours, de 12h30 à 20h00.

Entrée 2,50\$, gratuit pour les 5 ans et moins.

Mot de la coordonnatrice du camp de jour R2D2

Tout va pour le mieux au camp de jour. Plusieurs activités et sorties sont encore à venir. Nous commençons même à penser au spectacle de fin d'été qui aura lieu le vendredi 10 août en début de soirée ! Surveillez notre site internet pour plus de détails sur notre été de contes et légendes. Merci à la population de Saint-Pacôme et de Saint-Gabriel-Lalemant pour leur participation au Lave-auto et pour la collecte des canettes et bouteilles. 100\$ ont été amassés pour le Lave-auto et 147\$ pour les canettes et bouteilles.

Site internet : www.cdjstpacome.zxq.net

Les mercredis du Parc de Mont-Carmel

Les mercredis du Parc sont maintenant commencés depuis le début du mois. Ce sont des spectacles en plein air sur la scène extérieure du Parc Municipal de Mont-Carmel. Ce soir, mercredi 25 juillet, c'est Jeff Rivard Band!! Venez en grand nombre, beau temps, mauvais temps!! Pour continuer la belle série de spectacles en plein air, le samedi 18 août déplacez-vous pour Rose Dionne.

Activités à venir...

Le mardi 7 août, à 20h00 séance ordinaire de votre Conseil municipal;

Le mardi 14 août, réunion mensuelle des Chevaliers de colomb;

Le lundi 27 août, Café Jasette à 9h30 au Centre municipal de Saint-Pacôme;

Le mardi 4 septembre, à 20h00 séance ordinaire de votre Conseil municipal;

Le mardi 11 septembre, réunion mensuelle des Chevaliers de colomb;

Le mercredi 12 septembre, réunion mensuelle du Cercle de Fermières de Saint-Pacôme;

Le mardi 17 septembre, Café Jasette

Le dimanche 30 septembre, brunch de l'association des personnes handicapées.

Cours de RCR

Suite à une demande du milieu, le loisir intermunicipal offre une formation de secourisme d'urgence/RCR le samedi 22 septembre, de 8h00 à 16h00 À la Salle de l'âge d'or, 22, rue de la Fabrique Mont-Carmel. Prix : 80.00\$ (Carte, certificat et livre compris) Date limite d'inscription : le vendredi 31 août, midi. Information et inscription : Roxanne Carbonneau, coordonnatrice en loisir intermunicipal
Téléphone : 418-852-2356

Courriel : rcarbonneau.iterloisir@hotmail.ca

LES PLACES SONT LIMITÉES

Pour plus d'information sur le loisir intermunicipal, rendez-vous sur notre page Facebook : Loisir intermunicipal ! Que vous soyez membre ou non, les informations se rendront à vous.

Roxanne Carbonneau



Desjardins

Caisse populaire
de la Rivière Ouelle

GUICHET AUTOMATIQUE
24 HEURES PAR JOUR
7 JOURS PAR SEMAINE

Siège social

7, rue Caron CP 68
St-Pacôme (Québec)
G0L 3X0 (418) 852-2812

OFFRE D'EMPLOI – 2^E CONCOURS



La Municipalité de Saint-Pacôme requiert les services d'une personne pour occuper le poste de :

AGENT(E) DE DEVELOPPEMENT

Description sommaire du poste :

Accompagner le comité de développement dans ses initiatives de développement (économique, touristique, communautaire et durable) ;
Coordonner la mise en œuvre du plan d'action de la politique familiale municipale ;
Coordonner la mise en œuvre du plan d'action de la démarche municipalité amie des aînés ;
Appuyer les organismes et comités du milieu dans leur fonctionnement et projets spéciaux ;
Effectuer une veille des programmes de subvention gouvernementaux ;
Assurer une part des communications pour la municipalité et les organismes du milieu.

Critères de l'emploi :

Connaissance des enjeux de développement en milieu rural;
Expérience en animation de rencontres;
Bonne capacité de synthèse et de rédaction, expérience en rédaction de procès-verbaux (atout);
Aisance à travailler en équipe, particulièrement avec des bénévoles;
Sens de l'écoute;
Excellent français parlé et écrit.

Caractéristiques du poste :

Permanent
Temps plein
Date prévue d'entrée en fonction : début septembre

Modalités pour postuler :

Transmettre votre curriculum vitae au bureau municipal de Saint-Pacôme au 27, rue St-Louis, Saint-Pacôme (Québec) G0L 3X0, au plus tard le 17 août 2012 avant 12h00 ou par courriel : stpacome@bellnet.ca.

Pour information : **Frédéric Lee**
Directeur général
Municipalité de Saint-Pacôme
418-852-2356

Accueil des nouveaux arrivants

Vous êtes résidant de Saint-Pacôme depuis moins de deux ans et n'avez encore jamais participé à une activité d'accueil des nouveaux arrivants à Saint-Pacôme ? Vous êtes alors convié à l'accueil des nouveaux arrivants qui aura lieu cette année le dimanche 16 septembre. L'événement qui sera sous forme de déjeuner convivial vous permettra de rencontrer plusieurs membres des organismes et comités de la municipalité, plusieurs commerçants et d'en connaître un peu plus sur nos services. Inscrivez-vous auprès de la municipalité.

Sécurité routière

Afin de permettre aux Pacômiens et Pacômiennes de profiter en toute sécurité de leur milieu, la municipalité invite les personnes préoccupées par la sécurité routière (vitesse, traverses piétonnières, etc.) à donner leur nom pour participer à des activités ponctuelles de sensibilisation des automobilistes. Contactez-nous !

SAINT-PACÔME EN FLEURS!

Concours : Couleurs et parfums

Fleurissez votre coin de village



La période d'inscription au concours «Couleurs et parfums» de Saint-Pacôme est maintenant terminée ! Le jury circulera dans les prochaines semaines afin d'évaluer la performance des participants. Le comité

d'embellissement tient à remercier chaleureusement tous les participants au concours. Vos efforts contribuent à faire de Saint-Pacôme un village des plus accueillants.

Au total, vingt-cinq participants se sont inscrits au concours dans les catégories résidentielles et cinq commerces pacômiens participent à l'initiative !

Vers la fin juillet, Saint-Pacôme attend la visite des classificateurs des Fleurons du Québec. Cette évaluation qui a lieu une fois tous les trois ans déterminera la côte Fleurons de Saint-Pacôme. Saint-Pacôme avait obtenu deux fleurons en 2008. Grâce à la participation des résidents et commerçants, nous espérons atteindre trois fleurons cette année.

Merci encore à nos participants et bonne chance à tous !

Le cercle de Femmes de Saint-Pacôme



Juillet tire à sa fin et août sera vite passé! Mine de rien, ce sera bientôt la rentrée et c'est avec grand plaisir que nous vous retrouverons. Les ateliers reprendront en septembre et nous sommes prêtes à vous accueillir. Entre temps, si vous avez des questions ou encore le goût de venir faire un tour au local, il suffit de communiquer avec l'une des membres du conseil pour vérifier les heures d'ouverture.

Profitez bien de cette période estivale pour faire le plein d'énergie et si, au cours de vos balades estivales, vous voyez des choses intéressantes en artisanat qu'il vous plairait de faire, n'hésitez pas à nous en faire part, car nous sommes toujours à la recherche d'idées originales.

Au plaisir de vous voir lors de la réunion mensuelle du 12 septembre,

Marie Parent (418-852-1697)



Le 23 juin dernier, Saint-Pacôme fêtait en famille et entre amis!

Le Comité organisateur tient à remercier les participants qui ont permis le succès de cet événement. Au plus fort de la fête, 250 personnes ont été dénombrées sur le site! Un gros merci!

Nous devons également souligner l'apport important de nos commanditaires, sans qui il serait fort difficile de tenir un tel événement :

Caisse populaire Desjardins de la Rivière Ouelle, Club Optimiste de Saint-Pacôme, Construction Stéphane Charest, Excavation Daniel Plourde, Municipalité de Saint-Pacôme, Transport Pierre Dionne

Nos remerciements vont également à mesdames Manon Lévesque, Julie Morin, Roxanne Carbonneau, à monsieur Réal Gagnon ainsi qu'aux pompiers volontaires et à l'équipe du Camp de jour.

Le Comité organisateur 2012

Nicole Bérubé, Carmelle Dumont, Brigitte Fortin, Mathilde C Loiselle, Éliane Vincent, Robert Bérubé, Daniel Jean, Frédéric Lee, Nicholas Ouellet



..PROFIL D'ENTREPRISES

Le tirage de 20 paco\$ pour le mois de juillet avait lieu chez Coiffure Martine Tanguay. Toujours sous l'œil attentif de membres du comité de développement, le tirage a désigné, Mme Mélissa D'Anjou comme gagnante. Lors de ce tirage, Martine a ajouté 20 paco\$ remporté par Mme Linda Lecours.
Félicitations aux gagnantes !

Le prochain tirage aura lieu le lundi 13 août 2012. Ne manquez pas votre chance de remporter 20 paco\$!

Pour participer, remplissez le formulaire disponible en bas de page et déposez-le avant le lundi 13 août 2012 à 16h00 au Club de Golf de Saint-Pacôme.

PETITE HISTOIRE DES COMMERCES D'ICI

Club de golf St-Pacôme

Aux portes du Bas-St-Laurent, au cœur de la municipalité de St-Pacôme, se situe le club de Golf St-Pacôme, un des plus beaux golfs de la région. Privilégié par sa situation géographique, il a tout pour plaire aux amateurs de golf. Il est délimité par une rivière à saumons « La rivière Ouelle ».

Dès 1925, Saint-Pacôme, grâce à M. Gérard Power, a déjà un mini terrain de golf situé sur une partie du terrain de golf actuel.

En 1970, des mordus du golf forment un conseil d'administration temporaire. C'est en 1971, grâce à l'acharnement de M. Armand Pelletier et de son équipe, que le premier parcours « La Pruchière » est enfin ouvert aux golfeurs. Il est de type traditionnel.

En 1989, le club dote le parcours « La Pruchière » d'un système d'arrosage.

En 1990, sous l'égide de M. Langis Michaud et d'une équipe de bénévoles, le projet de construire un deuxième parcours devient réalité. Pendant cinq ans, ils travaillent ferme à sa réalisation. C'est en 1995 que leur travail est couronné de succès. Le club accueille les golfeurs sur le 2e parcours «St-Pacôme ». Complètement différent du 1er, il est de type californien. Les verts sont plus grands, ondulés et bien protégés par de grandes trappes de sable. Les différents plans d'eau apportent tout un « challenge » aux amateurs de golf.

En 1993, le club de golf signe un protocole d'entente avec les clubs Optimiste et Lions de St-Pacôme, ils forment la corporation de la salle communautaire. Le Complexe Albert Royer peut accueillir plus de 300 personnes dans sa salle à dîner, il est nommé ainsi en l'honneur du Dr Albert Royer, médecin de campagne.

Pour plus d'informations pour les différents forfaits de golf, appelez au 418-852-2395.

Plomberie Stéphane Martin



C'est en 2004 que Plomberie Stéphane Martin fait ses débuts. C'est à l'âge de 18 ans que je commence comme apprenti plombier.

Après plusieurs années à travailler à l'extérieur de la région et avec l'expérience acquise lors de ces années, tant dans le secteur résidentiel que commercial, que je décide de démarrer mon entreprise dans mon village de St-Pacôme.

Après quelques années, la demande étant plus grande, l'équipe s'agrandit au point d'engager deux autres personnes.

Plomberie Stéphane Martin se spécialise en service résidentiel, commercial et agricole. Construction neuve résidentielle et commerciale. Tant en plomberie, chauffage, pompe et traitement d'eau.

Avec mon équipe, nous sommes fières de vous servir et de vous aider lors de vos projets.

COUPON DE PARTICIPATION AU TIRAGE «L'ACHAT LOCAL, C'EST GÉNIAL !»

Nom : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____ Courriel : _____

**Afin de favoriser l'achat local, le comité de développement de Saint-Pacôme s'allie aux commerçants du village pour créer ce nouveau concours : pour participer, déposez ce coupon dans la boîte destinée à cet effet au Club de Golf de Saint-Pacôme. Le 13 août, nous ferons tirer 20 Paco\$ à dépenser au Club de Golf ou chez Plomberie Stéphane Martin
Bonne chance !**

DES NOUVELLES DE VOTRE CONSEIL

Réunions des 5 et 20 juin 2012

156.06.12 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MAI 2012

Il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2012 soit adopté tel que présenté.

157.06.12 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 MAI 2012

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 mai 2012 soit adopté tel que présenté.

158.06.12 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 MAI 2012

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 mai 2012 soit adopté tel que présenté.

160.06.12 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que M. Daniel Jean soit nommé maire suppléant pour les mois de juin, juillet et août 2012 avec toutes les tâches et obligations qui s'y rattachent le cas échéant, y compris le remplacement du maire pour siéger au conseil des maires à la MRC de Kamouraska.

161.06.12 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – REDDITION DES COMPTES

ATTENDU QUE le Ministère des Transports a versé une compensation de mille cent dix-huit dollars (1 118,00 \$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe, la firme Mallette Sencrl, 470 rue Chapleau à Saint-Pascal, présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme informe le

Ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

162.06.12 MANDATER ME RENÉ CHAMARD DANS LE DOSSIER DE M. STÉPHANE BONENFANT

ATTENDU QUE M. Stéphane Bonenfant, propriétaire du 12, rue Plourde, contrevient de plusieurs façons à l'article 4.2.2.1 du règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Pacôme, ainsi qu'aux articles 5 et 6 du règlement numéro 148, concernant les nuisances;

ATTENDU QUE M. Gilles Plourde, inspecteur en bâtiment et en environnement pour notre Municipalité s'est rendu à maintes reprises sur place afin de demander à M. Bonenfant de se conformer aux règlements;

ATTENDU QU'un avis d'infraction lui a été adressé le 26 avril dernier lui demandant d'obtempérer à notre demande et que depuis, aucun changement n'a été apporté;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater Me René Chamard afin que des procédures soient prises pour que M. Stéphane Bonenfant respecte nos règlements municipaux et de zonage.

163.06.12 MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 087/04.12 – PROJET DE PÉRIMÈTRE URBAIN AU PROJET DE SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE KAMOURASKA

ATTENDU QUE dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement, la MRC nous a transmis un projet pour la limite du périmètre urbain de notre Municipalité;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté la résolution portant le numéro 087.04.12 et que des modifications doivent être apportées à cette résolution;

ATTENDU QUE suite à quelques rencontres et une visite sur le terrain et en analysant les espaces constructibles dans le périmètre urbain, on remarque un manque d'espace par rapport aux besoins estimés dans la zone proposée A+ selon le plan fourni par la MRC de Kamouraska;

ATTENDU QUE le déficit en espace constructible s'établit à environ 4,34 ha;

ATTENDU QUE les agrandissements des secteurs C+ et D+ situés près de la rue Garneau totalisent 8,45 ha et que le secteur A+ ne semble pas propice au développement et que sa demande d'exclusion pourrait nuire à l'acceptation des secteurs C+ et D+;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme priorise les secteurs C+ et D+ dans sa demande d'exclusion.

164.06.12 REMPLACEMENT DE L'ANTIENNE D'ÉLECTRONIQUE MERCIER

ATTENDU QUE Électronique Mercier a une entente de location de terrain sur le lot 4 318 857-P;

ATTENDU QUE Électronique Mercier désire remplacer la tour existante par une tour autoportante;

ATTENDU QUE le projet se ferait conjointement avec Vidéotron afin d'améliorer la couverture cellulaire dans la municipalité ainsi que les systèmes radio de la municipalité et des pompiers;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents :

DE renouveler un bail de location de 100 ans en maintenant les charges et conditions du bail précédent;

QUE « et de la municipalité » soit ajouté à l'article 1 ;

QUE l'article 4 suivant soit ajouté « que le locataire verse au locateur, pour chaque fournisseur de services de télécommunication qui installera ses équipements dans les lieux loués, un loyer additionnel de deux cent cinquante dollars (250,00 \$) par mois à partir du premier jour du mois suivant le début de la construction des équipements du dit fournisseur de service de télécommunications »;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le bail de location selon les paramètres prévus ci-haut.

165.06.12 AFFECTATION DU FONDS DES RÉSERVES DE SABLIERES ET GRAVIÈRES

ATTENDU QUE des fonds sont disponibles dans les réserves provenant des droits payables par les exploitants de sablières et gravières;

ATTENDU QU'une partie de la rue Galarneau est fortement endommagée, et ceci dû en partie au transport de matériel provenant d'une sablière et gravière;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents qu'un montant de vingt mille dollars (20 000,00 \$) provenant du fonds des réserves de sablières et gravières soit affecté à la réfection d'une partie de la rue Galarneau (secteur Brise-culotte).

166.06.12 **ENGAGEMENT** **DU**
PERSONNEL – CAMP DE JOURNÉE 2012

Il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'engagement du personnel suivant pour le Camp de jour 2012 au salaire convenu :

Animateurs(trices) Laurence Frève
 Louis-Charles Baker
 Josiane Paturel
 Cathy Chamberland
 Xavier Milliard

167.06.12 **DEMANDE** **DE**
FINANCEMENT – COMITÉ M.A.D.A.

ATTENDU QUE le Comité M.A.D.A. désire faire une page aimantée des ressources d'urgences à distribuer aux résidents de notre Municipalité;

ATTENDU QUE les coûts de production de cette page sont élevés;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser notre agente de développement, Mme Mathilde Loiselle, à adresser une demande d'aide financière au montant de huit cents dollars (800,00 \$) à la Caisse populaire Desjardins de la Rivière Ouelle afin de contribuer à la production des pages aimantées des ressources d'urgences et d'y apposer leur logo.

168.06.12 **DEMANDE**
D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME
D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME
SARA-ÈVE DÉRY

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 084.04.12 à la séance régulière du 3 avril 2012;

ATTENDU QUE Mme Sara-Ève Déry a acquis la propriété sise au 180, rue Galarneau le 3 mai 2012;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Sara-Ève Déry au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 180, rue Galarneau.

169.06.12 **DEMANDE**
D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME
D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME
HÉLÈNE LAPOINTE ET M. LUC MICHAUD

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution

084.04.12 à la séance régulière du 3 avril 2012;

ATTENDU QUE Mme Hélène Lapointe et M. Luc Michaud ont acquis la propriété sise au 145, rue Galarneau le 1er mai 2012;

ATTENDU QUE la propriété acquise par Mme Hélène Lapointe de M. Luc Michaud est une propriété commerciale;

ATTENDU QUE le programme d'accès à la propriété vise le développement domiciliaire et l'accès à la propriété sur notre territoire;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents de refuser l'admissibilité de Mme Hélène Lapointe et M. Luc Michaud au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 145, rue Galarneau.

170.06.12 **DEMANDE**
D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME
D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME
LUCIEDIONNE ET M. MICHEL LEBLANC

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 084.04.12 à la séance régulière du 3 avril 2012;

ATTENDU QUE Mme Lucie Dionne et M. Michel Leblanc ont acquis la propriété sise au 185, boul. Bégin le 8 mai 2012;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Lucie Dionne et M. Michel Leblanc au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 185, boul. Bégin.

171.06.12 **DEMANDE**
D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME
D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME
VALÉRIE DIONNE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 084.04.12 à la séance régulière du 3 avril 2012;

ATTENDU QUE Mme a acquis la propriété sise au 28, rue Plourde le 25 mai 2012;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Valérie Dionne au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 28, rue Plourde.

172.06.12 **DEMANDE**
D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME
D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – M.
YANNICK VERREAULT

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 084.04.12 à la séance régulière du 3 avril 2012;

ATTENDU QUE M. Yannick Verreault a acquis la propriété sise au 160, rue Galarneau le 25 avril 2012;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de M. Yannick Verreault au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 160, rue Galarneau.

173.06.12 **DEMANDE**
D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME
D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME
CAROLINE ROUILLARD

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 084.04.12 à la séance régulière du 3 avril 2012;

ATTENDU QUE Mme Caroline Rouillard a acquis la propriété sise au 12, rue Fortier le 23 avril 2012;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Caroline Rouillard au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 12, rue Fortier.

174.06.12 **DEMANDE**
D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME
D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – M. RENÉ ROY

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 084.04.12 à la séance régulière du 3 avril 2012;

ATTENDU QUE M. René Roy a acquis la propriété sise au **25, Place Santerre en juin 2006**;

ATTENDU QUE les nouveaux propriétaires souhaitant se prévaloir des avantages auxquels ils sont admissibles doivent le faire dans les douze (12) mois suivant l'acquisition de leur propriété;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents de refuser l'admissibilité de M. René Roy pour le 25, Place Santerre.

175.06.12 DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – M. RENÉ ROY

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 084.04.12 à la séance régulière du 3 avril 2012;

ATTENDU QUE M. René Roy a acquis la propriété sise au 255, boul. Bégin le 22 mai 2012;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de M. René Roy en tant que propriétaire non résident au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 255, boul. Bégin.

176.06.12 FONDATION SOINS PALLIATIFS ANDRÉ-CÔTÉ – DEMANDE DE SOUTIEN

ATTENDU QUE la Fondation soins palliatifs André-Côté tient son deuxième Défi Vélo le samedi 30 juin 2012;

ATTENDU QUE cette activité est mise sur pieds dans le but de recueillir des fonds afin de permettre aux personnes atteintes de cancer ou de maladies incurables de demeurer à leur domicile le plus longtemps possible;

ATTENDU QUE la Fondation soins palliatifs André-Côté demande notre soutien lors de cette activité;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents qu'un camion avec gyrophares de la Municipalité soit disponible lors de cette activité dans le but de contribuer à la signalisation et au déroulement sécuritaire du Défi Vélo sur tout son parcours.

177.06.12 TERRAIN DANS LE PARC INDUSTRIEL DE SAINT-PACÔME – CONFIRMATION D'USAGE

ATTENDU QU'à la séance ordinaire de ce conseil municipal tenue le 3 avril dernier, il a été résolu à l'unanimité des membres présents qu'une demande soit adressée à M. Antonio Dionne de Chevrons Dionne inc. afin de connaître ses intérêts et intentions concernant son terrain dans le parc industriel;

ATTENDU QUE M. Dionne nous informe qu'il a des intentions de construction sur son terrain acquis de la Municipalité de Saint-Pacôme dans le parc industriel et que des plans sont en attente d'être finalisés par un architecte;

ATTENDU QUE M. Dionne demande par la même occasion que des tuyaux soient installés pour la section du cours d'eau Drapeau traversant ce terrain;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à

l'unanimité des membres présents d'informer M. Antonio Dionne de Chevrons Dionne inc. que la construction doit être érigée avant la fin de l'année 2012 et qu'une demande soit adressée à la MRC de Kamouraska afin de fermer une section du cours d'eau Drapeau.

178.06.12 UNITÉ PASTORALE DE KAMOURASKA-OUEST – CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ATTENDU QUE l'Unité pastorale de Kamouraska-Ouest organise une fête pour souligner le 50^e anniversaire d'ordination sacerdotale de l'abbé Hubert Lévesque qui est collaborateur pour ces paroisses;

ATTENDU QUE cette fête se tiendra le 10 juin 2012 à l'église de Mont-Carmel;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'apporter une contribution de vingt-cinq dollars (25,00 \$) à l'Unité pastorale de Kamouraska-Ouest pour l'organisation de la fête pour le 50^e anniversaire d'ordination sacerdotale de l'abbé Hubert Lévesque.

179.06.12 SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA RIVIÈRE OUELLE – SOUPER-BÉNÉFICE

ATTENDU QUE la société de gestion de la Rivière-Ouelle tient son 8^e souper-bénéfice annuel le samedi 16 juin prochain à la salle Albert-Royer de Saint-Pacôme;

ATTENDU QUE dès sa fondation en 2004, la Société de gestion de la Rivière-Ouelle s'est donnée comme mission de promouvoir, encourager et favoriser la pratique de la pêche au saumon sur la Rivière-Ouelle;

ATTENDU QUE ce souper-bénéfice représente une source de revenus indispensable pour la Société de gestion de la Rivière-Ouelle afin de réaliser ses objectifs;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'acheter deux (2) billets pour le souper-bénéfice de la Société de gestion de la Rivière-Ouelle au coût de soixante dollars (60,00 \$) chacun.

180.06.12 TRANSPORT PIERRE DIONNE – PAIEMENT DE FACTURE

ATTENDU QUE Transport Pierre Dionne nous présente une facture pour des travaux effectués dans le cadre du projet de prolongement des rues Ouellet et Paquet;

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général à procéder au paiement de la facture de Transport Pierre Dionne au montant de sept mille six cents dollars et cinquante-trois cents (7 600.53 \$) taxes incluses.

181.06.12 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – VÉRIFICATION DU PONT DE LA PRUCHIÈRE

ATTENDU les dommages causés au pont de la Pruchière par Transport Pierre Dionne lors des opérations de déneigement à l'hiver 2009-2010;

ATTENDU QUE Transport Pierre Dionne a procédé aux réparations du pont de la Pruchière en mai;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents qu'une demande soit adressée au Ministère des Transports du Québec pour qu'une vérification soit faite au pont de la Pruchière afin de s'assurer que les réparations effectuées sont conformes.

182.06.12 SIGNALISATION DE LA LIMITE DE VITESSE – RUES DU MOULIN ET KING

ATTENDU QUE des panneaux de signalisation indiquant la limite de vitesse sur la rue du Moulin et King sont devenus introuvables, possiblement volés;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que des panneaux de signalisation indiquant la limite de vitesse de 50 km soient installés aux extrémités des rues du Moulin et King.

184.06.12 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 juin 2012 soit accepté tel que présenté et que M. Daniel Jean agisse à titre de maire suppléant en l'absence de M. Gervais Lévesque.

185.06.12 ACCEPTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 001-2012 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE QUATRE CENT MILLE (400000\$) ET UN EMPRUNT DE QUATRE CENT MILLES (400000\$) POURVOYANT À L'ACHAT D'UN CAMION DESTINÉ À LA COLLECTE AUTOMATISÉE ET AU TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU KAMOURASKA-OUEST

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme accepte le règlement d'emprunt numéro 001-2012 de la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest;

QUE ledit règlement fait partie intégrante du présent procès-verbal et portera le nom de : ANNEXE A.

186.06.12 FERMETURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 19h10.



Les Habitations Saint-Pacôme
Résidence du Lys d'Argent

18, rue Martin
Saint-Pacôme (Québec) G0L 3X0
Téléphone : 418-852-2525

AVIS DE LOGEMENTS DISPONIBLES

Par la présente, nous vous faisons part que nous avons quelques logements disponibles dès maintenant pour aînés autonomes ou en perte d'autonomie.

Deux repas par jour (dîner et souper), l'électricité, le chauffage, le câble de base ainsi que l'entretien ménager sont inclus.

- Au premier plancher, 2 logements 3 ½ pièces et un studio 2 ½ pièces ;
- Au deuxième plancher, 1 logement 3 ½ pièces ;
- Au troisième plancher, 1 logement 3 ½ pièces.

Aides financières possibles : Subvention du Programme de Supplément au loyer (selon revenu annuel) et Crédit pour maintien à domicile (70 ans et plus).

Pour tout renseignement ou pour planifier une visite, veuillez communiquer avec la direction au 418-852-2525.

Le Conseil d'administration et la direction



L'obligation de gérer l'herbe coupée à domicile se répand de plus en plus... et pour cause!

En 2012, plusieurs municipalités, dont la Ville de Rimouski, ont adopté une réglementation interdisant la collecte des résidus de tonte de pelouse et même leur dépôt dans les écocentres. Voici pourquoi : faire payer l'ensemble de la communauté pour un service non essentiel est de moins en moins acceptable socialement. Laisser l'herbe coupée au sol est non seulement bénéfique pour la pelouse, mais cela permet de gagner du temps tout en accomplissant un geste de générosité envers son voisin et les générations futures.

Ça coûte cher!

En effet, lorsque l'herbe coupée est ramassée par un camion de collecte ou apportée dans un écocentre, cela entraîne des coûts de gestion, de transport et de traitement.

C'est dommage de payer pour se débarrasser d'un excellent produit!

L'herbe coupée, ainsi que les feuilles mortes, représentent une excellente source de nutriments pour les végétaux. Lorsque laissé au sol, cet apport de matière organique permet d'améliorer l'aération et le contrôle de l'humidité, ce qui rend la pelouse plus résistante aux insectes et maladies, ainsi qu'à la sécheresse et au gel.

Herbicycler permet de réduire son impact environnemental!

Évidemment, le transport des résidus de tonte émet des gaz à effet de serre, mais il faut savoir que l'utilisation d'engrais synthétique en émet aussi (fabrication et épandage).

Faire sa part, c'est contribuer à rationaliser les dépenses!

C'est compliqué de valoriser l'herbe coupée!

Actuellement, il est très difficile de trouver des agriculteurs qui acceptent de composter les résidus verts et, comme les quantités augmentent continuellement dans les écocentres, il est possible que ces résidus se retrouvent éventuellement à l'enfouissement.

L'enfouissement des résidus verts sera bientôt interdit!

Si les résidus verts apportés dans les écocentres ne peuvent être compostés ou enfouis, il faudra investir pour aménager un centre de traitement régional, et cela coûtera extrêmement cher!

Alors, n'hésitons plus... pratiquons l'herbicyclage dès maintenant!



Nouveau jeu Web d'entrepreneuriat social pour les 12-17 ans

C'est le 28 mai dernier que la Commission jeunesse du Bas-Saint-Laurent (CJBSL), en collaboration avec les carrefours jeunesse-emploi de la région, lançait officiellement la version électronique du jeu d'entrepreneuriat social jeunesse *Passé à Go!* Il s'agit d'un outil permettant aux jeunes de 12 à 17 ans de s'initier à l'entrepreneuriat social par l'intermédiaire d'un site Internet et de courir la chance d'obtenir une bourse de 250 \$ ou 500 \$ pour concrétiser une idée de projet.

L'organisme *Projection 16-35/Carrefour jeunesse-emploi* du Kamouraska est fier de pouvoir offrir aux jeunes de la région la possibilité de participer à ce nouveau jeu interactif qui pourrait leur permettre de concrétiser un projet qui leur tient à cœur. Il suffit d'avoir une idée de projet citoyen ayant des retombées favorables dans son milieu, et ce, quel qu'en soit le domaine.

Tout au long de leur évolution dans le jeu et leurs démarches, les participants pourront compter sur l'appui et la disponibilité de l'agent de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse (ASEJ) de *Projection 16-35*, Luc Forgues, qui agira comme « Maître du jeu ».

Les jeunes peuvent déposer leur projet à tout moment durant l'année. Les bourses sont limitées et réparties par territoire de MRC.

Projection 16-35 invite les jeunes ainsi que les intervenantes et intervenants jeunesse de la MRC de Kamouraska à communiquer avec leur ASEJ, Luc Forgues, au 418 492-9127 poste 106 ou à visiter le www.passeago.com.

Luc Forgues, agent de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse (ASEJ)

Projection 16-35/Carrefour jeunesse-emploi du Kamouraska
418 492-9127 poste 106 | asej@projektion16-35.ca



Du jardin... À la maison...

Les jardins sont beaux et la récolte sera bonne, me dit mon petit doigt! Pour cette parution, nous avons choisi de vous suggérer plusieurs recettes tirées du livre « Qu'est-ce qu'on mange EXPRESS » qui ont fait le régal de nos familles et de nos amis.

Potage de carottes et de panais (page 16)
Potage de navets et orange (page 20)
Velouté de potiron aux pommes épicées (page 23)
Tarte à la tomate et au cheddar (page 32)
Salsa de tomates et d'avocat (page 175)
Pouding chômeur aux fraises (page 202)

Si vous n'avez pas encore votre exemplaire de ce volume, il est encore possible de vous le procurer, au coût de 13,00 \$, en communiquant avec moi.

Marie Parent (418) 852-1697
Cercle de Fermières Saint-Pacôme

Club des 50 ans et plus Anniversaires du mois d'août

Roger Pelletier	1	Lise Bouchard	16
Nicole Chrétien	3	Laurette D'Anjou	18
Denis Dionne	4	Paul Pelletier	19
Robert Dubé	4	Hélène St-Pierre	20
Louise Gagnon	5	Jean-Guy Lebel	28
Marie Parent	5	Léopold Alexandre	28
Jean-Louis Gagnon	9	André Michaud	29
Gilles Pelletier	11	Rénald Lebel	30
Lise Michaud	13	Claudette Isabelle	31
Cécile Langelier	13	Ghislaine Pelletier	31

Anniversaires du mois de septembre

Thérèse Alexandre	3	Réginald Ouellet	18
Marcel Courcy	8	Rachel Houle	19
Liliane Michaud	9	Jean-Roch Marquis	19
Ginette Lauzier	9	Pierre Pelletier	20
Denise Houle	9	Raymonde Lévesque	22
Jeanne Lévesque	10	Lise Laurent	22
Nicole Desjardins	10	Paul-Eugène Thériault	22
Bernard Rossignol	11	Ida Lamarre	23
Marcel Chamberland	12	Raymond Pelletier	23
Aurèle Émond	13	Sarto Dubé	26
Gilles Pelletier	13	Florent Chenard	26
Marguerite Lévesque	13	Doris Dubé	27
Charlotte Gagnon	14	Jocelyne Dionne	28
Ovila Dubé	15	Jacques Dionne	29
Marc Lamarre	18	Madeleine Soucy	29



Capsule verte Crème glacée

Afin d'empêcher la formation de cristaux dans les pots de crème glacée entamés, placez ces derniers dans un sac à congélation muni d'une fermeture à glissière et rangez-les au congélateur. Ils seront parfaitement protégés.

Sécurité routière Conduire une moto

La conduite de la moto diffère à bien des égards de celle de l'automobile. Le volant fait place au guidon, le freinage s'effectue tant avec la main qu'avec le pied et les manœuvres de virage semblent difficiles pour le motocycliste en début d'apprentissage.

Si la conduite de la moto procure des sensations fortes à ses adeptes, il est aussi évident qu'elle comporte des risques. L'excellente maniabilité de ce véhicule et sa rapidité d'exécution, qui



font le plaisir de ses adeptes, peuvent se retourner contre eux. L'effet de surprise causé par l'apparition subite d'un motocycliste peut se traduire chez les autres usagers de la route par des manœuvres brusques ou imprévisibles. La petite dimension de la moto par rapport aux autres véhicules, et le peu de visibilité que cela lui procure sur la route, la distingue également.

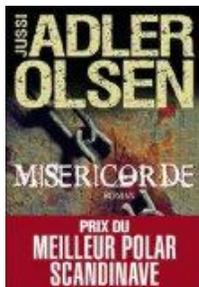
Ces différentes caractéristiques, auxquelles s'ajoute l'influence des conditions routières et climatiques, rendent le motocycliste plus vulnérable que l'automobiliste.

Pour profiter des plaisirs de la moto, il vaut donc mieux adapter sa conduite. Pour ce faire, il importe d'être bien conscient des risques associés à la conduite de la moto et de bien les gérer. Tout est question d'attitude, de comportement, de connaissances et d'habiletés.

Chronique culturelle

À lire ce mois-ci...

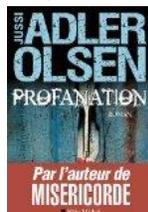
Miséricorde



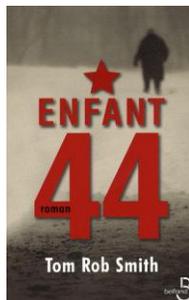
Pourquoi Merete Lyngaard croupit-elle dans une cage depuis des années ? Pour quelle raison ses bourreaux s'acharnent-ils sur la jeune femme ? Cinq ans auparavant, la soudaine disparition de celle qui incarnait l'avenir politique du Danemark avait fait couler beaucoup d'encre. Mais, faute d'indices, la police avait classé l'affaire. Jusqu'à l'intervention des improbables Carl Morck et Hafez el Assad du Département V, un flic sur la touche et son assistant d'origine syrienne.

Pour eux, pas de « cold case ». Couronné par les prix scandinaves les plus prestigieux, de La Clé de Verre aux Golden Laurels des libraires, le thriller de Jussi Adler-Olsen, première enquête de l'inspecteur Morck, est un véritable phénomène

Jussi Adler Olsen est aussi l'auteur de Profanation



Enfant 44

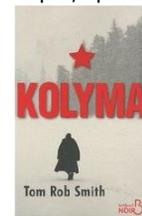


Un suspense inouï qui vous prend à la gorge.

Le premier roman d'un jeune auteur qui fait une entrée fracassante sur la scène littéraire internationale. Hiver 1953, Moscou. Le corps d'un petit garçon est retrouvé sur une voie ferrée. Agent du MGB, la police d'Etat chargée du contre-espionnage, Léo est un officier particulièrement zélé. Alors que la famille de l'enfant croit à un assassinat, lui reste fidèle à la ligne du parti : le crime n'existe

pas dans le parfait État socialiste, il s'agit d'un accident. L'affaire est classée mais le doute s'installe dans l'esprit de Léo. Tombé en disgrâce, soupçonné de trahison, Léo est contraint à l'exil avec sa femme, Raïssa, elle-même convaincue de dissidence. C'est là, dans une petite ville perdue des montagnes de l'Oural, qu'il va faire une troublante découverte : un autre enfant mort dans les mêmes conditions que l'"accident" de Moscou. Prenant tous les risques, Léo et Raïssa vont se lancer dans une terrible traque, qui fera d'eux des ennemis du peuple.

Tom Rob Smith est aussi l'auteur de Kolyma



En salle ce mois-ci

L'ère de glace: La dérive des continents

DATE DE SORTIE 13 JUILLET 2012 EN SALLE
DUREE : 1 H 30
GENRE : ANIMATION
ORIGINE : ETATS-UNIS

Manny, Diego et Sid s'embarquent dans une nouvelle aventure après que leur continent se soit mis inexorablement à dériver. Utilisant un iceberg comme navire, ils rencontrent sur leur chemin d'étranges créatures des mers et combattent des pirates avant de s'engager dans l'exploration d'un Nouveau Monde.



L'ascension du chevalier noir

DATE DE SORTIE 20 JUILLET 2012 EN SALLE
DUREE : 2H45
GENRE : SUSPENSE
ACTEURS : CHRISTIAN BALE, ANNE HATHAWAY, TOM HARDY, MARION COTILLARD

Huit ans après que Batman ait pris le blâme pour Harvey Dent, un nouveau terroriste dangereux, appelé Bane, fait son apparition. Le chevalier noir est donc forcé de reprendre son rôle de protecteur de la ville, maintenant menacée par un ennemi très puissant.



LA LUTTE SERA CHAUDE!!!

La période de mise en candidature est maintenant achevée. Le sort en est jeté!

Trente candidats se feront la lutte cette année dans le cœur des jurés.

On reconnaît, chez les plus chevronnés, des flics qui deviennent doucement des classiques de notre littérature, alors que de nouveaux venus nous surprennent par leur verve et leur imaginaire.

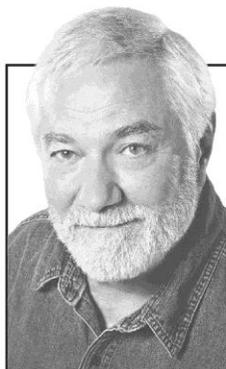
Quelques titres sont déjà disponibles à la bibliothèque de Saint-Pacôme et après le 16 août, tous les romans seront accessibles au public.

Faites-vous plaisir et découvrez la cuvée 2012 avant le gala!

La page Facebook de la Société vous attend pour des discussions passionnées sur vos lectures...



Société du roman policier de Saint-Pacôme



*François Brunelle

RENDEZ-VOUS LE 22 SEPTEMBRE

C'est le samedi 22 septembre prochain que se tiendra le onzième gala du Prix Saint-Pacôme, sous la présidence d'honneur de monsieur Michel Dumont, homme de théâtre et comédien bien connu des Québécois.

Le gala se tiendra sous le thème du flic, un personnage incontournable de la littérature policière et dont certains «spécimens» sont devenus célèbres.

La table ronde de l'après-midi explorera ce thème dans l'univers polar d'ici.

C'est un rendez-vous!

Les billets seront en vente vers la fin août.
Réservez tôt!



30 ROMANS EN LICE

Encore cette année, la récolte de polar a été bonne.

Pour les amateurs, voici la liste exhaustive des candidats. Lisez et voyez si vous aurez la même opinion que notre jury!

Auteur	Titre	Éditeur
Barcelo François	J'hais les bébés	Coups de tête
Bellavance Dominic	Roman réalité	Coups de tête
Bernié Jean-Philippe	Quand j'en aurai fini avec toi	La courte échelle
Brouillet Chrystine	La chasse est ouverte	La courte échelle
Caron Claire	Has Been	Les éditeurs réunis
Chabin Laurent	Le corps des femmes est un champ de bataille	Coups de tête
Chabin Laurent	Les voix meurtrières	Hurtubise
Chaperon Alain	Tordu	Michel Brûlé
Côté Jacques	Le sang des prairies	Alire
Cyr Denis	Une vraie p'tite mine d'or	Fondation littéraire Fleur de Lys
David Jean-Michel	Voir Québec et mourir	Hurtubise
De Friberg Patrick	Genetik Corp.	VLB éditeur
Descarries Michel	L'appât du gain	Éditions Sylvain Harvey
Dionne François	La danse des abeilles	Globulia
Fleury Jean-Louis	Retraites à Bedford	Guy Saint-Jean
Gélinas Ariane	Transtaiga, Tome 1	Marchand de feuilles
Gravel François	À deux pas de chez elle	Québec Amérique
Hade Mario	L'énigme Borduas	Les éditeurs réunis
Houde Maxime	L'infortune des biens nantis	Alire
Jobin Bruno	Le silence des sorcières	Vents d'Ouest
Lemieux Jean	L'homme du jeudi	La courte échelle
Lévesque François	Une mort comme rivière	Alire
Malka Francis	Le testament du professeur Zukerman	Hurtubise
Ménar Fabien	Faux et filatures	Québec Amérique
Meney Florence	Répliques mortelles	Michel Brûlé
Meunier Sylvain	Les mémoires d'un œuf	La courte échelle
Savoie Jacques	Une mort honorable	Libre Expression
Ste-Marie Richard	L'Inaveu	Alire
Thibodeau Yves	Black Jack	Éditions de la Francophonie
Vincent Diane	Pwazon	Tryptique



🚌 DÉPARTS DE SAINT-PASCAL VERS LA POCATIÈRE

ST-PASCAL				
HLM & CLSC	7h15	9h30	13h30	16h30
Tabagie Lunik	7h16	9h31	13h31	16h31
Résidence Labrie	7h18	9h33	13h32	16h32
Provigo	7h20	9h35	13h34	16h34

ST-PHILIPPE-DE-NÉRI

Petro Canada	7h30	9h45	13h44	16h44
HLM	7h31	9h46	13h45	16h45
Alimentation Lucien Dubé	7h33	9h48	13h47	16h47

ST-PACÔME

Parc industriel	7h40	9h55	13h55	16h55
Résidence Lys d'Argent	7h41	9h56	13h56	16h56
Caisse Desjardins	7h42	9h57	13h57	16h57
Alimentation Gilbert Royer	7h44	9h59	13h59	16h59
Centre D'Anjou	Appelez pour réserver 418 856-5856			

LA POCATIÈRE

Centre Hospitalier	7h53	10h08	14h08	17h08
Hôtel de Ville	7h55	10h10	14h10	17h10
HLM	7h56	10h11	14h11	17h11
CEGEP	7h57	10h12	14h12	17h12
ITA	8h00	10h15	14h15	17h15
Galeries La Pocatière	8h05	10h20	14h20	17h20

🚌 DÉPARTS DE LA POCATIÈRE VERS SAINT-PASCAL

LA POCATIÈRE

Galeries La Pocatière	8h30	12h15	14h30	17h30
Subway	8h33	12h18	14h33	17h33
Résidence Angélique	8h34	12h19	14h34	17h34
Cathédrale	8h35	12h20	14h35	17h35
Résidence Héliène-Lavoie	8h38	12h23	14h38	17h38
HLM	8h39	12h24	14h39	17h39
Centre Bombardier-Aréna	8h40	12h25	14h40	17h40
Centre Hospitalier	8h42	12h27	14h42	17h42

ST-PACÔME

Alimentation Gilbert Royer	8h52	12h37	14h52	17h52
Caisse Desjardins	8h55	12h40	14h55	17h55
Résidence Lys d'Argent	8h57	12h42	14h57	17h57
Parc Industriel	9h00	12h45	15h00	18h00
Centre D'Anjou	Appelez pour réserver 418 856-5856			

ST-PHILIPPE-DE-NÉRI

Alimentation Lucien Dubé	9h10	12h55	15h10	18h10
HLM	9h11	12h56	15h11	18h11
Petro Canada	9h12	12h57	15h12	18h12

ST-PASCAL

Halte Routière	9h18	13h03	15h18	18h18
Provigo	9h20	13h05	15h20	18h20
Résidence Labrie	9h22	13h07	15h22	18h22
HLM & CLSC	9h25	13h10	15h25	18h25

Vous présenter 5 minutes avant l'heure indiquée
GRATUIT pour les enfants de 5 ans et moins accompagnés d'un adulte

**du LUNDI
 au VENDREDI
 3\$ PAR TRAJET**

Billets disponibles chez :

- ▶ Tabagie Lunik
- ▶ Alimentation Lucien Dubé
- ▶ Alimentation Gilbert Royer
- ▶ Alimentation Metro Lebel
- ▶ Pharmacie Familiprix La Pocatière
- ▶ Bureau de Trans-Apte
- ▶ Municipalités de Kamouraska, St-Pascal, St-Pacôme, La Pocatière (Ville et paroisse)

Appel de candidature pour devenir MEMBRE COOPTÉ sur le conseil d'administration de Trans-apte inc.

Recherche d'une personne ayant les qualifications suivantes :

1. Avoir acquis ou développé une compétence à analyser des rapports, bilans et résultats financiers, soit par une formation spécifique (comptable, notaire, avocat...) ou au fil d'expériences professionnelles ou bénévoles (administrateur, gestionnaire, ...).
2. Avoir un intérêt d'engagement citoyen dans le cadre d'un organisme communautaire sans but lucratif et le souci de la bonne gestion de Trans-apte inc.

Trans-apte inc. est un organisme sans but lucratif, offrant des services de transport adapté et de transport collectif aux citoyens des municipalités composant le territoire de la MRC de Kamouraska et des municipalités hors territoires participants.

Si vous êtes intéressé(e) à postuler pour devenir membre coopté de notre conseil d'administration se réunissant une fois par mois,

nous vous invitons à communiquer

avec Thérèse Brodeur, membre du conseil d'administration de Trans-apte inc.

par courriel : info@mrckamouraska.com ou

par télécopieur : 418 492-2220 ou

par téléphone : 492-1660, poste 246

pour recevoir les documents requis à compléter à cet effet.

Vous remerciant de l'attention accordée à notre organisme,

Le président de Trans-apte inc., Pierre Darveau

DATES À RETENIR

Août 2012

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE Les dimanches de 10h00 à 12h00, les mardis de 18h30 à 20h30 Téléphone : 418-315-0579			1	2 Récupération 1	3 Récupération 2	4
5 Bibliothèque De 10h00 à 12h00 	6	7 Séance ordinaire du Conseil municipal à 20h00 Bibliothèque De 18h30 à 20h30 	8	9 Vidanges 1	10 Vidanges 2	11
12 Bibliothèque De 10h00 à 12h00 	13	14 Chevaliers de colomb Réunion mensuelle Bibliothèque De 18h30 à 20h30 	15	16 Récupération 1	17 Récupération 2	18
19 Bibliothèque De 10h00 à 12h00 	20	21 Bibliothèque De 18h30 à 20h30 	22	23 Vidanges 1	24 Vidanges 2	25
26 Bibliothèque De 10h00 à 12h00 	27 Café Jasette 9h30 au Centre municipal	28 Bibliothèque De 18h30 à 20h30 	29	30 Récupération 1	31 Récupération 2	

DATES À RETENIR

Septembre 2012

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
<p align="center">HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE Les dimanches de 10h00 à 12h00, les mardis de 18h30 à 20h30 Téléphone : 418-315-0579</p>						1
2 Bibliothèque De 10h00 à 12h00 	3	4 Séance ordinaire du Conseil municipal à 20h00 Bibliothèque De 18h30 à 20h30 	5 Fermières Atelier divers	6 Vidanges 1 Bibliothèque De 18h30 à 20h30 	7 Vidanges 2	8
9 Bibliothèque De 10h00 à 12h00 	10	11 Chevaliers de colomb Réunion mensuelle Bibliothèque De 18h30 à 20h30 	12 Fermières Atelier divers Réunion mensuelle	13 Récupération 1 Bibliothèque De 18h30 à 20h30 	14 Récupération 2	15
16 Bibliothèque De 10h00 à 12h00 	17 Café Jasette 9h30 au Centre municipal	18 Bibliothèque De 18h30 à 20h30 	19 Fermières Tissage : technique frappée	20 Vidanges 1 Bibliothèque De 18h30 à 20h30 	21 Vidanges 2	22
23 Bibliothèque De 10h00 à 12h00 	24	25 Bibliothèque De 18h30 à 20h30 	26 Fermières Etui à ciseaux pointe folle	27 Récupération 1 Bibliothèque De 18h30 à 20h30 	28 Récupération 2	29
30 Brunch Ass, personnes handicapées						

Date de tombée : 10 septembre 2012

Prochaine parution : 19 septembre 2012